

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
08/04/2023

Date Affichage
08/04/2023

Nombres de membres en exercice : 7
Nombres de membres Présents : 4
Nombres de membre Absents : 3
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 5

Une première convocation a été transmise le 30 mars 2023, pour une réunion prévue le 07 avril 2023, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil municipal a à nouveau été convoqué en date du 08 avril 2023 pour une réunion le 14 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois et le 14 avril à 13h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : MIRAN P ,M. LAUBRAY J., M.PICHEYRE V.

Absente excusée : BADIE F., CORREIA J.

Procurations : M.VAILLS à M.PICHEYRE

Objet de la Délibération :

VOTE DU BUDGET ANNEXE PARCELLES COMMUNALES LOTISSEMENT LAS CLAUSES 2023-

Le Maire,

COMMENTE chapitre par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Ce budget est voté en HT.

Le Conseil Municipal, Après avoir ouï l'exposé du Maire, **à l'unanimité**,

ADOpte le budget primitif global annexe des Parcelles communales Lotissement Las Clauses 2023 primitif de l'exercice 2023 tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- **SECTION FONCTIONNEMENT : 266 786.15€HT**
- **SECTION INVESTISSEMENT : 266 786.15€HT**

CHARGE le Maire de veiller à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 14 Avril 2023

Le Maire
P. PETITQUEUX

